

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 064-200030641-20250205-03_2025-DE



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Syndicat, jointe au budget primitif 2025

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.5211-36 du CGCT modifié

Le Président

A blue ink signature of Michel Capéran, written over a rectangular stamp that reads 'Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU'.

Michel CAPERAN

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
1.1- CADRE REGLEMENTAIRE	3
1.2- STATUTS DU SMBGP	3
2- LE BUDGET 2025.....	4
3- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BP 2025.....	5
3.1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
3.2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
4- SECTION D'INVESTISSEMENT DU BP 2025	13
4.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
4.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	16
5- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	18
6- AGREGATS FINANCIERS ET RATIOS LEGAUX.....	19
7- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS.....	19
8- CONCLUSION	20

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement.....	4
Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement.....	4
Tableau 3 : Budget primitif 2025.....	5
Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2025 par chapitres et par fonctions.....	5
Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617	7
Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 615232	8
Tableau 7 : Recettes de fonctionnement 2025 par chapitres et par fonctions	10
Tableau 8 : Cotisations et participations 2025 (hors subventions).....	12
Tableau 9 : Dépenses d'investissement 2025 par chapitres et par fonctions.....	13
Tableau 10 : Etudes et travaux de la section d'investissement	15
Tableau 11 : Recettes d'investissement 2025 par chapitres et par fonctions	16
Tableau 12 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel	18

Liste des figures :

Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2025 par nature	6
Figure 2 : Dépenses de fonctionnement du BP 2025 par fonction	7
Figure 3 : Détails du chapitre 011 du BP 2025	9

Figure 4 : Recettes de fonctionnement du BP 2025 par nature.....	11
Figure 5 : Recettes de fonctionnement du BP 2025 par fonction.....	11
Figure 6 : Dépenses d'investissement du BP 2025 par nature.....	14
Figure 7 : Dépenses d'investissement du BP 2025 par fonction.....	14
Figure 8 : Recettes d'investissement du BP 2025 par nature.....	17
Figure 9 : Recettes d'investissement du BP 2025 par fonction.....	17

1- Contexte

1.1- Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants sont dans l'obligation de joindre au budget primitif et au compte financier unique une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives ; il est joint au budget primitif 2025, transmis au représentant de l'Etat et publié.

1.2- Statuts du SMBGP

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) est un syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et facultatives. Il intervient pour le compte de ses 8 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes Lacq-Orthez, Communauté de communes du Pays de Nay, Communauté de communes du Nord Est Béarn, Communauté de communes du Haut Béarn, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et Communauté de communes du Béarn des Gaves).

Ses compétences obligatoires qui constituent la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sont les suivantes (items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) :

- aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ses compétences facultatives sont :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (stations de mesures, bancarisation des données, observatoire hydrologique, etc.)
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (SLGRi, PAPI...)

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers pour toute opération en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

2- Le budget 2025

Les principales orientations du budget primitif (BP) 2025 du Syndicat ont été présentées lors du débat sur les orientations budgétaires au cours de la séance du comité syndical du 4 décembre 2024.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité le 5 février 2025 par le comité syndical, après une affectation des résultats de l'exercice 2024 qui sont les suivants :

Tableau 1 : Affectation de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	2 835 154,57 €	3 573 311,77 €	738 157,20 €
Résultat antérieur reporté (002)		4 309 882,70 €	4 309 882,70 €
Résultat à affecter			5 048 039,90 €

Tableau 2 : Affectation de la section d'investissement

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	725 561,62 €	904 458,43 €	178 896,81 €
Résultat antérieur reporté (001)	-58 522,84 €		-58 522,84 €
Solde d'exécution			120 373,97 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	862 855,73 €	116 399,70 €	-746 456,03 €

Par délibération n°1-2025, il a été décidé d'affecter les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2024 (EXCEDENT) :	5 048 039,90 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	626 082,06 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT :	4 421 957,84 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT :	120 373,97 €

Après intégration des résultats 2024, le budget primitif 2025 est équilibré en dépenses et en recettes et présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Budget primitif 2025

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 733 976,88 €	6 733 976,88 €
Investissement	2 422 064,17 €	2 422 064,17 €

La répartition des principales recettes et dépenses des 2 sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3- Section de fonctionnement du BP 2025

3.1- Les dépenses de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Dépenses de fonctionnement 2025 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2025	Fonctions
011 - Charges à caractère général	4 303 828,89 €	5 055 347,31 €	01 – Opérations non ventilables = 2 152 574,98 € 020 – Administration générale de la collectivité = 303 753,44 € 735 – Lutte contre les inondations = 960 128,89 € 76 – Préservation patrimoine naturel, risques technologiques = 1 638 890,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	510 000,00 €	560 000,00 €	021 – Personnel non ventilé = 560 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	31 352,00 €	31 352,00 €	01 = 752,00 € 020 = 550,00 € 031 – Assemblée délibérante = 30 050,00 €
66 - Charges financières	34 372,00 €	13 355,75 €	01 = 13 355,75 €
Total des dépenses	4 979 552,89 €	5 660 055,06 €	01 = 2 166 682,73 €



Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2025	Fonctions
réelles de fonctionnement			020 = 304 303,44 € 021 = 560 000,00 € 031 = 30 050,00 € 735 = 960 128,89 € 76 = 1 638 890,00 €
023 – Virement à la section d’investissement	1 760 021,18 €	966 374,36 €	01 = 966 374,36 €
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	117 339,68 €	107 547,46 €	01 = 107 547,46 €
Total dépenses d’ordre	1 877 360,86 €	1 073 921,82 €	01 = 1 073 921,82 €
Total dépenses (réelles + ordre)	6 856 913,75 €	6 733 976,88 €	01 = 3 240 604,55 € 020 = 304 303,44 € 021 = 560 000,00 € 031 = 30 050,00 € 735 = 960 128,89 € 76 = 1 638 890,00 €

Ces valeurs sont illustrées par la Figure 1 :

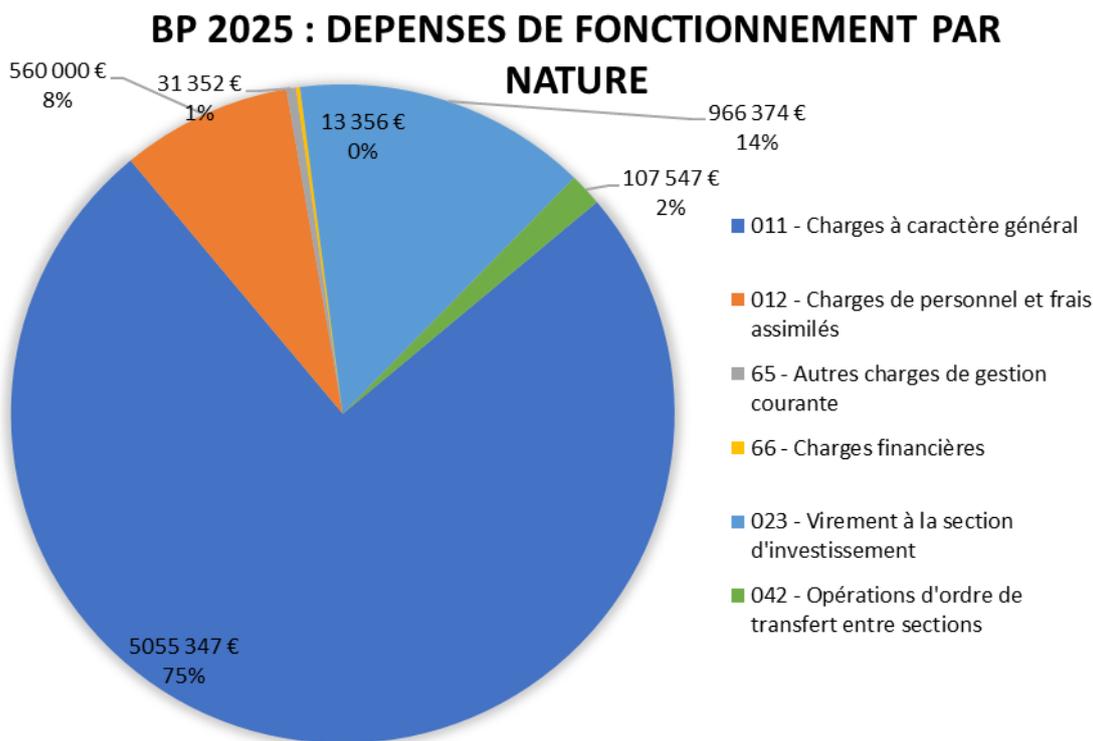


Figure 1 : Dépenses de fonctionnement du BP 2025 par nature

Depuis le passage en M57, une présentation fonctionnelle est obligatoire pour chaque section. La Figure 2 permet de présenter les dépenses de fonctionnement par fonction :



BP 2025 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

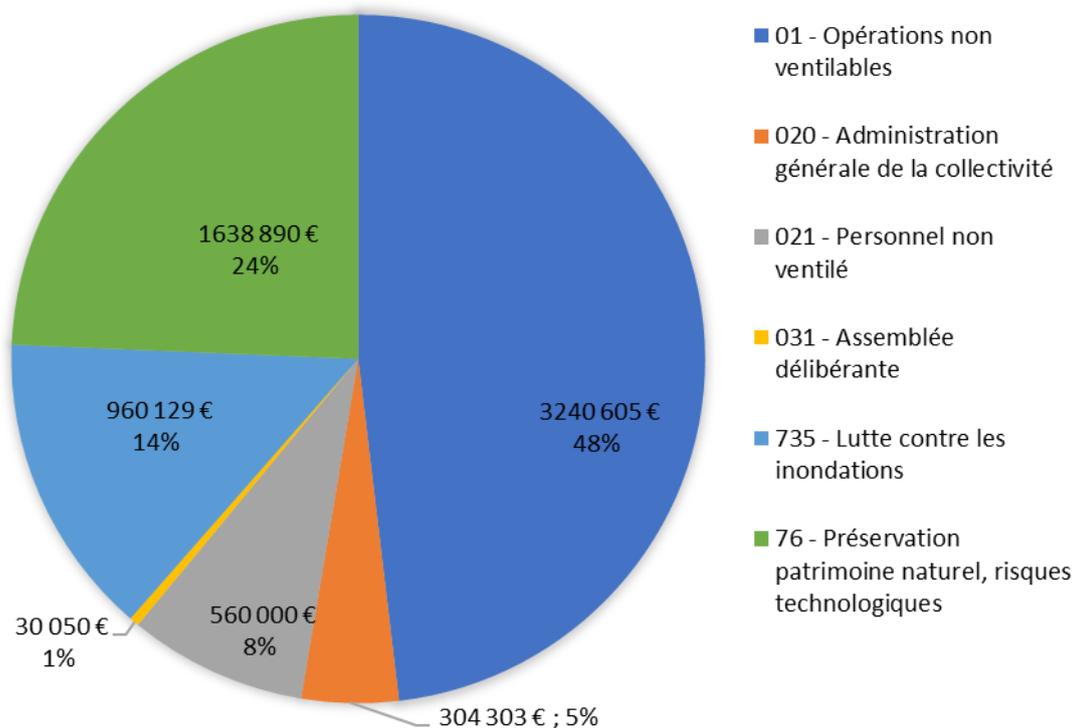


Figure 2 : Dépenses de fonctionnement du BP 2025 par fonction

- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 75 % des projets de dépenses de fonctionnement. Elles comprennent notamment :
 - les frais généraux de fonctionnement s'élevant à 304 k€ (bureaux, téléphones, électricité, contrats divers...)
 - un volet « études » (article 617) d'un montant de 1 646 k€ :

Tableau 5 : Etudes inscrites à l'article 617

Libellé de l'étude	Montants prévus au BP 2025
Solde du complément étude transport solide - expérimentation de traçage par la technique RFID des alluvions du gave de Pau	19 648,80 €
Solde de l'étude de régularisation des ouvrages de Rontignon – Narcastet – Uzos – Mazères-Lezons (lot 1)	14 803,20 €
Solde de l'étude régularisation des ouvrages de Denguin – Artix – Labastide-Cézeracq (lot 5)	19 080,00 €
Solde de l'étude hydraulique Ousse	28 284,00 €
Solde de l'étude prolongement Luzoué	63 883,50 €

Libellé de l'étude	Montants prévus au BP 2025
Solde de l'étude hydraulique Juscle Hies Cazauran	105 257,40 €
Etude PPG DIG Juscle	58 890,00 €
Etude DIG gave	260 000,00 €
Affectation à venir	1 076 287,49 €

- un volet « travaux » d'un montant de 3 105 k€ :

Tableau 6 : Travaux inscrits à l'article 615232

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2025
Programme 2025 de gestion du gave de Pau	400 000,00 €
Programme 2025 de gestion de l'Ousse	70 000,00 €
Programme 2025 de gestion de la Baise et du Luzoué	80 000,00 €
Programme 2025 de gestion de l'Agle et de l'Aulouze	90 000,00 €
Programme 2025 de gestion du Clamondé, de la Geule et de l'Henx	90 000,00 €
Programme 2025 de gestion du Lagoin et de la Mouscle	85 000,00 €
Programme 2025 de gestion du Luz et du Gest	70 000,00 €
Programme 2025 du Neez et du Soust	90 000,00 €
Programme 2025 de la Juscle et la Hies	80 000,00 €
Programme 2025 du Beez et de l'Ouzom	95 000,00 €
Programme 2025 du Làa et du Geu	70 000,00 €
Programme 2025 des affluents du gave aval	100 000,00 €
Entretien 2025 de la végétation et génie civil d'ouvrages	222 000,00 €
Travaux Luzoué	287 171,99 €

Libellé des travaux	Montants prévus au BP 2025
Travaux Loulié	200 000,00 €
Affectation à venir	1 076 287,49 €

BP 2025 - SYNTHESE CHAPITRE 011

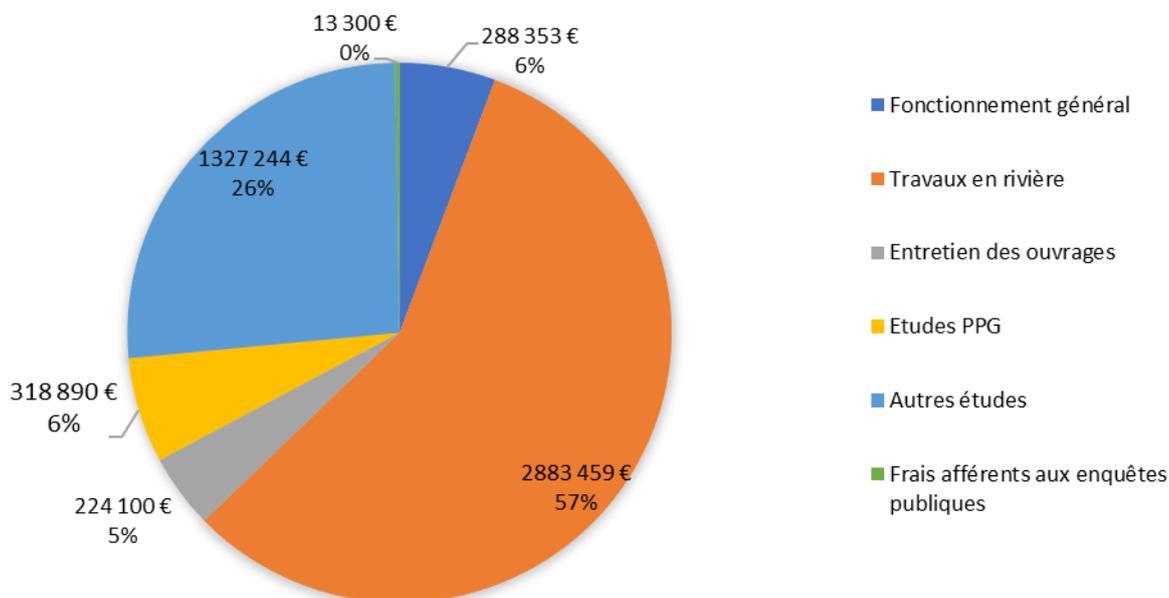


Figure 3 : Détails du chapitre 011 du BP 2025

- Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...). Elles représentent 8 % des dépenses de fonctionnement pour 2025.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 1 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent essentiellement des indemnités versées aux élus.
- Les charges financières (chapitre 66) représentent moins de 0,2 % des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux intérêts de prêts en cours (cf. §5).
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042), d'un montant de 107 547,46 €, correspondent à l'amortissement des immobilisations.
- Le virement prévisionnel à la section d'investissement représente 14 % des dépenses de fonctionnement.

3.2- Les recettes de fonctionnement

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées ci-après :

Tableau 7 : Recettes de fonctionnement 2025 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	BP 2025	Fonctions
013 – Atténuation de charges	6 000,00 €	6 000,00 €	020 - Administration générale de la collectivité = 2 000,00 € 21 – Personnel non ventilé = 4 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 300,00 €	30 700,00 €	731 – Politique de l'eau = 11 200,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 19 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 508 858,34 €	2 274 460,00 €	70 – Services communs = 2 122 500,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 145 960,00 € 76 – Préservation patrimoine naturel, risques technologiques = 6 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	6,00 €	6,00 €	021 – Personnel non ventilé = 6,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 546 164,34 €	2 311 166,00 €	020 = 2 000,00 € 021 = 4 006,00 € 70 = 2 122 500,00 € 731 = 11 200,00 € 735 = 165 460,00 € 76 = 6 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	866,71 €	853,04 €	01 – Opérations non ventilables = 853,04 €
Total recettes réelles + d'ordre	2 547 031,05 €	2 312 019,04 €	01 – Opérations non ventilables = 853,04 € 020 = 2 000,00 € 021 = 4 006,00 € 70 = 2 122 500,00 € 731 = 11 200,00 € 735 = 165 460,00 € 76 = 6 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 309 882,70 €	4 421 957,84 €	01 – Opérations non ventilables = 4 421 957,84 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 856 913,75 €	6 733 976,88 €	01 – Opérations non ventilables = 4 422 810,88 € 020 = 2 000,00 € 021 = 4 006,00 € 70 = 2 122 500,00 € 731 = 11 200,00 € 735 = 165 460,00 € 76 = 6 000,00 €

Ces valeurs sont illustrées sur les figures suivantes :



BP 2025 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

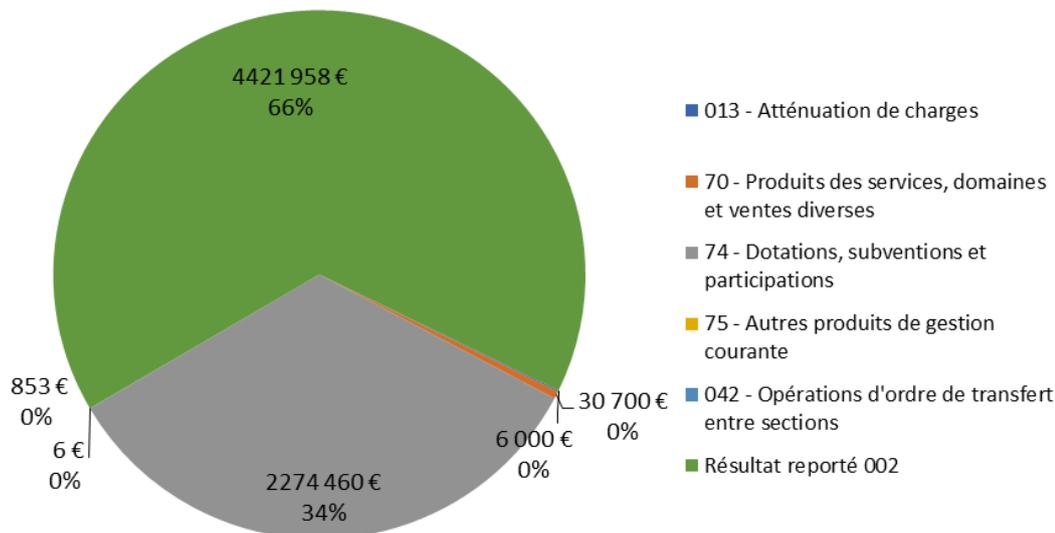


Figure 4 : Recettes de fonctionnement du BP 2025 par nature

BP 2025 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

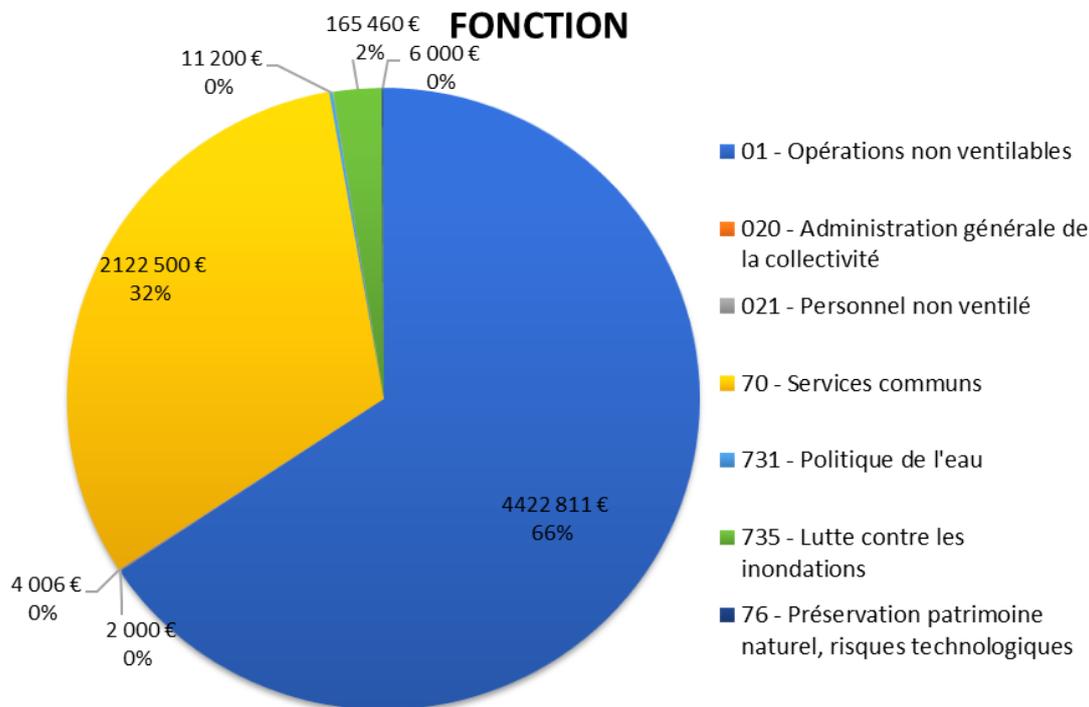


Figure 5 : Recettes de fonctionnement du BP 2025 par fonction

- Au chapitre 013, une enveloppe de 6 k€ est prévue pour un éventuel remboursement par l'assurance du personnel en cas d'absence d'agents et pour les frais d'honoraires en cas de contentieux.

- Les produits des services, domaines et vente diverses (chapitre 70) représentent 0,5 % des recettes de fonctionnement. Ces crédits regroupent les remboursements de frais par des tiers.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 33,8 % des recettes de fonctionnement. Elles sont constituées par les cotisations des EPCI-FP adhérents ainsi que par des subventions et diverses participations dues au titre de conventions financières.

S'agissant des subventions notifiées à percevoir sur les dépenses 2025, sont attendus :

- 113,6 k € de subventions de l'Etat
- 38,3 k € de subventions de l'agence de l'eau

1 365, 8 k€ de subventions restant à percevoir ont été rattachés à l'exercice 2024 par un jeu d'écritures et ne figurent donc pas au projet de budget 2025.

Les opérations nouvelles inscrites au budget à engager en 2025 feront l'objet de demandes de subventions auprès des financeurs habituels. Ces subventions, une fois notifiées, viendront compléter les recettes en cours d'année. Elles permettront d'ajuster le montant des cotisations 2025 et/ou les programmes d'études et travaux.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des cotisations des EPCI-FP adhérents, votées à l'occasion de la session consacrée aux orientations budgétaires, calculées sur la base des clés de répartition statutaires. N'y figurent pas les participations des EPCI-FP ou tiers à percevoir dans le cadre des opérations de mandat (OPCT), inscrites en recettes d'investissement.

Tableau 8 : Cotisations et participations 2025 (hors subventions)

EPCI-FP	Rappel cotisations 2023 (BP + DM)	Rappel cotisations 2024 (BP + DM)	Cotisations 2025 (OB)
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	850 000,00 €	850 000,00 €	880 000,00 €
Communauté de communes Lacq-Orthez	582 500,00 €	582 500,00 €	582 500,00 €
Communauté de communes du Pays de Nay	320 000,00 €	365 000,00 €	400 000,00 €
Communauté de communes du Nord Est Béarn	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Communauté de communes du Haut Béarn	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	47 392,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	18 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Communauté de communes du Béarn des Gaves	24 387,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total :	2 005 279,00 €	2 057 500,00 €	2 122 500,00 €

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent aux amortissements des « subventions d'investissement perçues » par le Syndicat.
- L'excédent de fonctionnement reporté suite à l'affectation des résultats représente 65,7 % des recettes de la section.

4- Section d'investissement du BP 2025

4.1- Les dépenses d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 9 et illustrées par les Figure 6 et 7 :

Tableau 9 : Dépenses d'investissement 2025 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	Restes à réaliser 2024	BP 2025	Fonctions
20 – Immobilisations incorporelles	1 943 668,18 €	862 855,73 €	1 266 355,40 €	020 – Administration générale de la collectivité = 12 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 117 211,13 €
21 – Immobilisations corporelles	334 000,00 €		198 000,00 €	01 – Opérations non ventilables = 128 000,00 € 020 – Administration générale de la collectivité = 20 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 50 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	148 425,00 €		91 000,00 €	01 – Opérations non ventilables = 91 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	1 000,00 €		3 000,00 €	01 – Opérations non ventilables = 3 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 427 093,18 €	862 855,73 €	1 558 355,40 €	01 – Opérations non ventilables = 222 000,00 € 020 – Administration générale de collectivité = 32 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 167 211,13 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	866,71 €		853,04 €	01 – Opérations non ventilables = 853,04 €
041 - Opérations patrimoniales	154 205,00 €			
001 – Déficit d'investissement reporté	58 522,84 €			
Total dépenses (réelles + ordre)	2 640 687,73 €	862 855,73 €	1 559 208,44 €	01 – Opérations non ventilables = 222 853,04 € 020 – Administration générale de collectivité = 32 000,00 € 735 – Lutte contre les inondations = 2 167 211,13 €



BP 2025 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

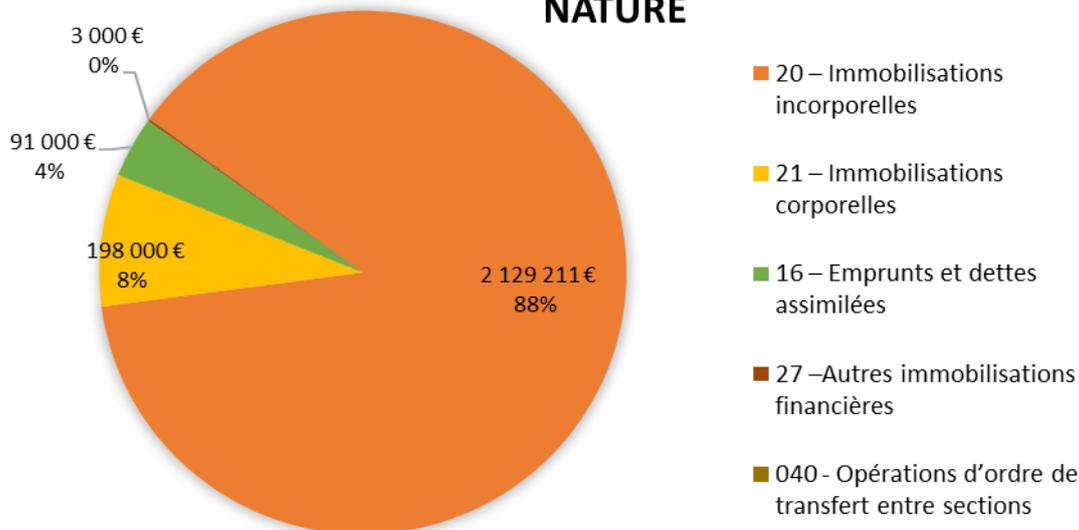


Figure 6 : Dépenses d'investissement du BP 2025 par nature

BP 2025 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

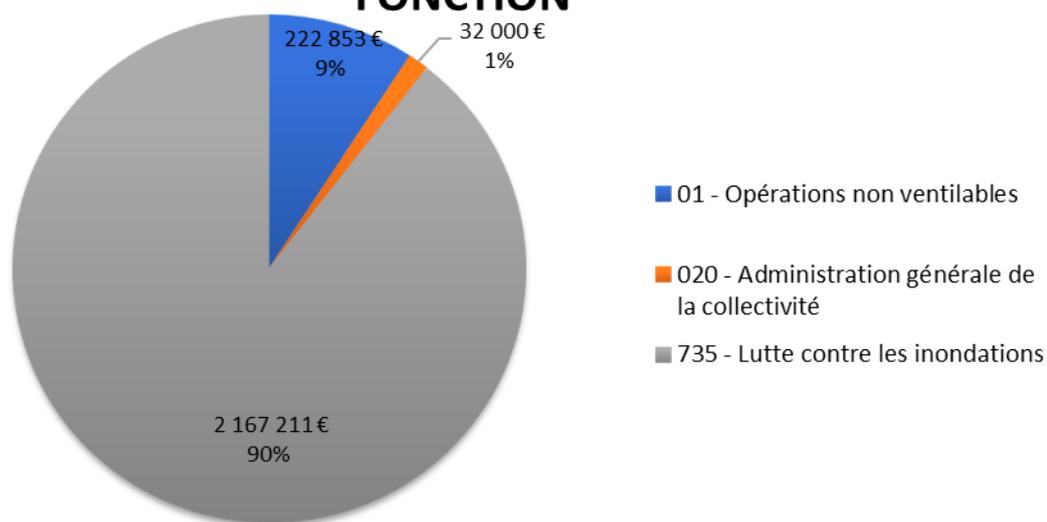


Figure 7 : Dépenses d'investissement du BP 2025 par fonction

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) représentent 88 % des dépenses de la section d'investissement. Elles comprennent notamment :
 - un volet études d'un montant de 2 117 k€ :

Tableau 10 : Etudes et travaux de la section d'investissement

Libellé de l'opération	Montants prévus au BP 2025
Etude avant-projet digue de Bordes	216 315,00 €
Etude Luz de Labassère	56 400,00 €
Etude avant-projet ouvrage Aressy-Meillon	151 357,13 €
Etude bassin écrêteur Abos-Parbayse	262 020,00 €
Etude bassin écrêteur Neez	162 402,00 €
Etude digue de Gelos	422 314,20 €
Etude mur anti-crue Nay	256 951,20 €
Etude Mont Gouze	100 000,00 €
Etude Saubagnac	263 904,00 €
Etude Laa Mondrans	36 000,00 €
Etude bras de décharge Coarraze	74 547,60 €
Etude réparation digue d'Abidos	10 000,00 €
Etude Lasseube (Bastarde) + réouverture lit de la Baïse	60 000,00 €
Etude Clamondé – Castétis	45 000,00 €

- 12 k€ inscrits pour des frais liés au site internet, aux logiciels, etc.
- Le chapitre 21 représente 8 % des dépenses d'investissement. 20 k€ pour le renouvellement de mobilier et de matériel informatique et 50 k€ pour d'autres immobilisations corporelles dont 31,6 k€ pour l'achat de capteurs et d'échelles pédagogiques pour les ouvrages de protection contre les inondations et 5,8 k€ pour la réalisation d'une maquette bassin versant. 30 k€ ont également été prévus pour l'acquisition de parcelles et les frais afférents et 98 k€ pour d'éventuels travaux.
- Le chapitre 16 représente 4 % des dépenses de la section d'investissement. Les crédits ouverts correspondent aux crédits nécessaires pour le remboursement du capital des emprunts des syndicats dissouts repris par le SMBGP.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) correspondent essentiellement aux amortissements des subventions perçues sur les exercices précédents.

4.2- Les recettes d'investissement

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 11.

Tableau 11 : Recettes d'investissement 2025 par chapitres et par fonctions

Libellé	Pour mémoire, budget précédent (BP + BS + DM)	RAR 2024	BP 2025	Fonctions
13 – Subventions d'investissement reçues	530 179,03 €	116 399,70 €	340 700,30 €	735 – Lutte contre les inondations = 457 100,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	78 942,84 €		770 668,38 €	01 – Opérations non ventilables = 770 668,38 €
Total des recettes réelles d'investissement	609 121,87 €	116 399,70 €	1 111 368,68 €	01 – Opérations non ventilables = 770 668,38 € 735 – Lutte contre les inondations = 457 100,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	1 760 021,18 €		966 374,36 €	01 – Opération non ventilables = 966 374,36 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 339,68 €		107 547,46 €	01 – Opération non ventilables = 107 547,46 €
041 – Opérations patrimoniales	154 205,00 €			
001 – Excédent d'investissement reporté			120 373,97 €	01 – Opération non ventilables = 120 373,97 €
Total recettes d'ordre	2 031 565,86 €		1 194 295,79 €	01 – Opérations non ventilables = 1 194 295,79 €
Total des recettes d'investissement cumulées	2 640 687,73 €	116 399,70 €	2 305 664,47 €	01 – Opérations non ventilables = 1 964 964,17 € 735 – Lutte contre les inondations = 457 100,00 €

Ces valeurs sont illustrées par les Figure 8 et 9 :

BP 2025 : RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

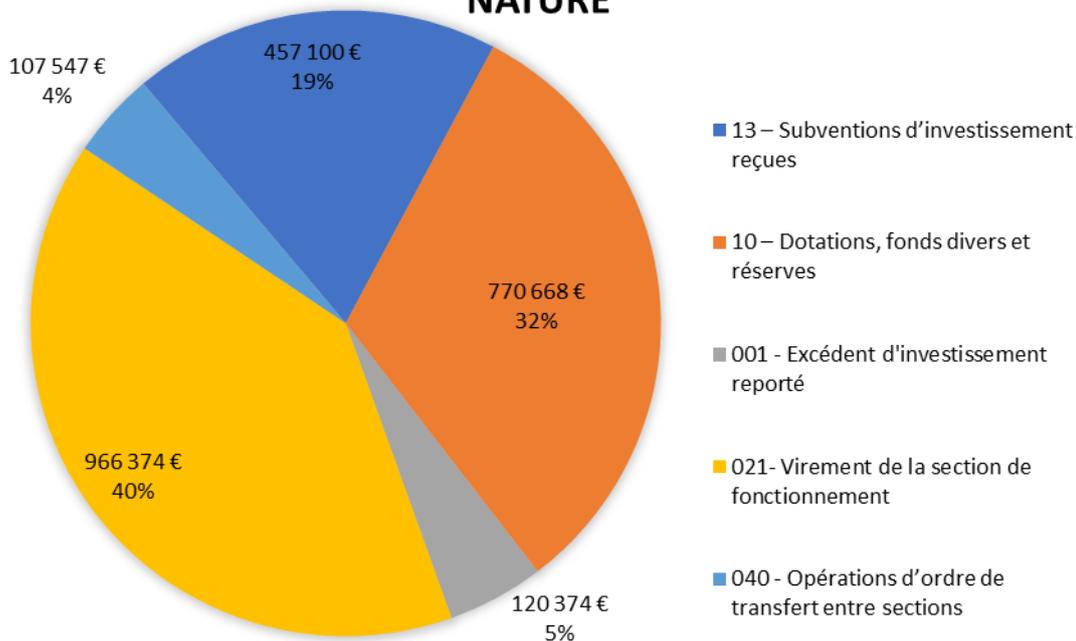


Figure 8 : Recettes d'investissement du BP 2025 par nature

BP 2025 : RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

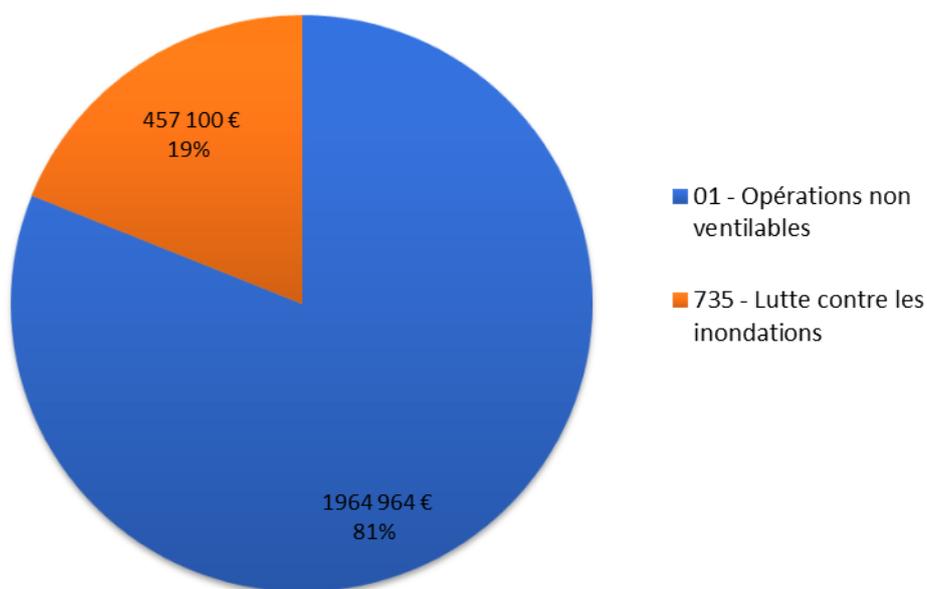


Figure 9 : Recettes d'investissement du BP 2025 par fonction

- Les recettes figurant au chapitre 13 représentent 19 % des recettes de la section d'investissement. Ce sont des subventions notifiées pour certaines études inscrites en investissement et figurant en restes à réaliser 2024.
- 770,6 k€ sont inscrits au chapitre 10 et correspondent au FCTVA à percevoir pour les acquisitions en propre du Syndicat et à l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) intègrent principalement les recettes liées aux amortissements des immobilisations.
- L'excédent d'investissement reporté suite à l'affectation des résultats représente 5 % des recettes de la section.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente 40 % des recettes d'investissement.

5- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, la substitution du SMBGP aux syndicats dissouts (SIGP, SIAHBO, SIVU de Régulation des eaux, SIVU des Baïses, SIVU du Lagoin) par transfert à ce dernier de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise de tous les emprunts desdits syndicats (16 emprunts au total).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 90 143,35 €.

Le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette est le suivant :

Tableau 12 : Perspectives d'évolution du besoin de financement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	466 443,21 €	90 143,35 €	12 330,19 €	12 330,19 €	376 299,86 €
2026	376 299,86 €	89 863,44 €	9 633,61 €	9 633,61 €	286 436,42 €
2027	286 436,42 €	82 555,74 €	7 051,25 €	7 051,25 €	203 880,68 €
2028	203 880,68 €	73 423,31 €	4 778,85 €	4 778,85 €	130 457,37 €
2029	130 457,37 €	57 614,73 €	3 065,10 €	3 065,10 €	72 842,64 €
2030	72 842,64 €	32 588,49 €	1 836,50 €	1 836,50 €	40 254,15 €
2031	40 254,15 €	13 591,12 €	1 206,68 €	1 206,68 €	26 663,03 €
2032	26 663,03 €	13 966,34 €	831,46 €	831,46 €	12 696,69 €
Total		575 651,04 €	56 955,04 €	632 606,08 €	

6- Agrégats financiers et ratios légaux

Il est précisé que la forme juridique ainsi que la gestion financière du Syndicat ne sont pas comparables à celles des communes ou EPCI-FP pour lesquels les agrégats financiers et ratios constituent des indicateurs pertinents.

Néanmoins, l'exercice normalisé du calcul de ces indicateurs est détaillé ci-après dans le respect des éléments à fournir dans la note brève et synthétique accompagnant le budget primitif.

Au niveau du BP 2025 :

- Il n'y a aucune épargne de gestion dégagée : la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement présente un solde négatif de 3 335 k€. Toutefois, les résultats de fonctionnement reportés couvrent ce déficit, puisque l'excédent de fonctionnement reporté représente 4 421 k€.
- Ce faisant, il n'y a pas non plus d'épargne brute (différence entre l'épargne de gestion et le remboursement des intérêts de la dette) dégagée pour 2025. Les intérêts représentant 13 k€ pour l'année 2025, on arrive à une épargne brute de – 3 348 k€.
- En calculant l'épargne nette (différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette : 91 k€ pour 2025, on arrive à une situation négative de – 3 439 k€.

En comparant avec les résultats de fonctionnement reportés, la situation ne préjuge pas une mauvaise santé financière de la collectivité.

S'agissant des ratios légaux relatifs aux EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus :

- les dépenses d'exploitation représentent 99,8 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les produits d'exploitation et de domaine représentent 1,3 % des recettes réelles de fonctionnement
- les transferts reçus représentent 98,6 % des recettes réelles de fonctionnement
- l'encours de la dette est égal à 575 651,04 €

7- Effectif de la collectivité et charges de personnels

Au 1^{er} janvier 2025, l'effectif de la collectivité comprend :

- le directeur,
- l'ingénieur GeMAPI,
- trois techniciens GeMAPI,
- l'animatrice du Programmes d'Action et Prévention des inondations (PAPI)
- la chargée de mission PAPI
- la chargée d'opération prévention des inondations
- la responsable administrative, comptable et financière.

Les charges de personnel projetées en 2025 s'élèvent à 560 000 €. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents ainsi que le recrutement d'un agent en février 2025 pour l'animation de la charte de gestion en eau de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis.

Des crédits ont été inscrits pour des éventuels recours aux agents du pôle missions temporaires du CDG64, indemnités de congés payés, charges patronales pour commissaires enquêteurs, etc.

Il est important de noter qu'une partie des charges du personnel est financée par l'agence de l'eau et le fonds Barnier pour l'animation du programme d'études préalables au PAPI.

8- Conclusion

Les besoins en dépenses et recettes de fonctionnement du Syndicat ont diminué de 122,9 k€ par rapport à 2024, cela s'explique par une légère diminution du montant du programme de travaux, notamment pour le gave de Pau, mais également par le solde de tous les programmes pluriannuels de travaux.

En ce qui concerne l'investissement, il est à noter une diminution des crédits de 218,6 k€. En effet, toutes les études du programme d'études préalables au PAPI sont engagées, il s'agit de solder celles-ci en 2025.

Les principales actions 2025 consisteront notamment à :

- Poursuivre les opérations engagées en 2024
- Mettre en œuvre un programme ambitieux de gestion du gave de Pau et de ses affluents
- Finaliser les actions du programme d'études préalables au PAPI et continuer à réaliser des diagnostics de vulnérabilité des habitations

